# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-9-67 695204

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

SUPPLEMENT N° 1 AU BULLETIN N° 84 de SEPTEMBRE 1967 — le 25 septembre 1967

## GRANDE CULTURE

### INFORMATION

#### Grosse altise du colza ou altise à tête dorée

Par un avis du 8 août, nous avons attiré l'attention des exploitants sur la nécessité de traiter les semences de colza d'hiver dans les secteurs où le parasite se rencontrait couramment lors de la récolte 1967.

Ce traitement, même effectué à forte dose de lindane, n'est généralement pas suffisant pour préserver les cultures des attaques de la grosse altise, mais il permet de limiter les dégâts des insectes parfaits sur le feuillage, généralement jusqu'à l'apparition de la troisième feuille.

Cette année, il semble que les précipitations abondantes enregistrées depuis le semis aient diminué l'efficacité du traitement, qui nous le rappelons, ne doit pas être considéré comme une méthode de lutte exclusive mais plutôt comme une mesure complémentaire de préservation des jeunes plantules.

Il est conseillé d'exécuter pendant la période du 1er au 7 octobre une pulvérisation insecticide sur les jeunes colzas, avec l'un des produits recommandés dans l'édition spéciale du bulletin des Stations d'Avertissements Agricoles, à dose forte, dans toutes les cultures où l'on remarque en moyenne au moins deux insectes par m2. Choisir de préférence un temps chaud et ensoleillé.

Le parasite n'étant pas toujours facile à observer, nous conseillons un traitement systématique dans les zones où la grosse altise a pullulé en 1966-1967 et a amené d'ailleurs la destruction des cultures qui n'avaient pas reçu la protection recommandée.

Il est bien évident que les cultures fortement envahies par la grosse altise, et dont le feuillage subit des dommages sérieux, doivent être protégées sans retard, mais on peut estimer qu'actuellement le traitement est moins valable que celui effectué au début d'octobre lorsque les insectes sont totalement concentrés sur les cultures.

P1214

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Charbon du maïs

De nombreux exploitants s'inquiètent des très fortes contaminations observées cette année sur maïs-grain et maïs-fourrage atteignant parfois 30 % des pieds.

La lutte contre le charbon du maïs est malaisée :

- Les germes de la maladie se conservent au moins 5 ans dans le sol.
- La désinfection des semences, bien que recommandable, n'est pas parfaite du fait de contaminations internes des graines.
- Au cours de la période végétative, des contaminations successives sont possibles.

La recherche de variétés résistantes contre cette maladie apparait comme le seul moyen possible de lutte.

Il y a lieu de remarquer que l'évolution du charbon varie selon les années, probablement en liaison avec des facteurs climatiques mais aussi avec d'autres causes (blessures accidentelles, chutes de grêle, à-coups de végétation , etc..).

Si les rendements en grains peuvent être affectés plus ou moins sérieusement par le charbon, les éleveurs manifestent des craintes quant aux répercussions que risque d'avoir l'alimentation des bestiaux avec le fourrage contaminé.

De nombreuses questions nous ayant été posées à ce sujet et bien que ce problème soit indirectement lié à celui de la protection des cultures, nous avons questionné le Laboratoire spécialisé de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.

M. le Professeur FERRANDO a bien voulu nous faire parvenir une étude récente à ce sujet. Nous en publions ci-dessous la conclusion :

" Devant une telle diversité d'observations et d'opinions jointes à notre manque d'expérience personnelle de la question, nous estimons qu'il convient d'être d'une extrême prudence dans l'utilisation du maïs charbonné. Si l'on ne peut écarter totalement les plantes atteintes, on ne distribuera fourrage et ensilage qu'avec circonspection, d'abord à quelques animaux et à des doses ne dépassant pas 5 à 10 p. 100 de la ration totale. On aura soin d'observer soigneusement le comportement des sujets consommant les produits avariés. N'oublions pas qu'on signala des morts subites (LEONHARDT). On évitera de distribuer de tels aliments aux vaches ou aux brebis laitières. On ne peut en effet exclure le passage dans le lait d'une ou de plusieurs substances toxiques. Les aflatoxines doivent à ce sujet nous rendre méfiants.

" Il serait bien entendu souhaitable de mettre au point une expérimentation. Si celle-ci ne peut nous donner de renseignements immédiats, du moins fournira-t-elle, nous l'espérons, des indications pour l'avenir."

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de Champagne.